

PASSEPORT

L'instruction des passeports se fait uniquement dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil des données.

Attention, la plupart des mairies reçoivent sur rendez-vous. Contactez-les avant de vous déplacer.

[Trouvez une mairie délivrant les passeports](#) ↗

Faites votre pré-demande en ligne !

Pour gagner du temps, un formulaire de pré-demande en ligne est disponible. Cette pré-demande remplace alors le dossier papier qui continuera cependant à être accepté. Le dispositif concerne tant les premières demandes que les renouvellements. Cette étape demeure facultative : il est possible de faire l'intégralité de sa demande en se rendant dans une des mairies pouvant délivrer les passeports.

À noter que les formulaires papier sont toujours disponibles à l'accueil de la mairie de Vigneux-de-Bretagne.

» [Remplissez le formulaire de pré-demande](#) ↗



Mairie de Vigneux-de-Bretagne

9 rue G.H de la Villemarqué
44360 Vigneux-de-Bretagne

☎ 02 40 57 39 50

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Du lundi au vendredi

9h>12h15 / 14h>17h15

